

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Conseil Communautaire

Séance du 21 juin 2013

L'an deux mil treize, le mercredi vingt-et-un juin à dix-sept heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Guérigny, sous la présidence de Jean-Pierre CHATEAU, Président.

La séance est ouverte à 17h30

21 Membres présents : A.ADOUE - J.C.BONNET - J.CAILLOT - J.P.CHATEAU - V.DELONG - A.DEMARES - D.GOBET - E.GUYOT - H.JUDAS - G.LANTIER - N.LEBAS - S.LEBLANC - A.LEONARD - C.LOBRIAUT - C.MAGNIEN - C.MEVEL - R.PASQUET - M.PASSE - P.REGNAULT - A.VAILLANT - M. VANDELLE.

5 Absents excusés : J.P.APERS pouvoir donné à M.VANDELLE
D.CHALENCON pouvoir donné à H.JUDAS
M.CHARMANT
J.P.GATEAU
S.MARC pouvoir donné à S.LEBLANC

Secrétaire de séance : Christian LOBRIAUT

La séance est ouverte à 17h30.

L'Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire
2. Répartition des sièges communautaires au sein de la CCBN
3. Attribution du FPIC
4. Autorisation de signature d'un emprunt
5. Renouvellement du contrat de Benjamin ROUSSEAU
6. Recrutement de l'animateur au PIT et remboursement des indemnités kilométriques
7. Avis d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la ZA des Bertranges
8. Questions diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 AVRIL 2013

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

2) RÉPARTITION DES SIÈGES COMMUNAUTAIRES

Le Président rappelle à l'assemblée l'article L.5211-6-1 du CGCT, à savoir la nouvelle répartition des sièges communautaires en fonction de la population de chaque commune membre.

Lors du bureau du 13 juin 2013, le Président et les Vices-Présidents se sont mis d'accord sur la répartition suivante :

- Guérigny : 9
- Parigny les Vaux : 4
- Saint-Aubin-les-Forges : 2
- Saint-Martin d'Heuille : 2
- Urzy : 7

C'est aux communes de délibérer sur cette répartition avant le 31 août 2013.

Délibération n° 2013-025

3) ATTRIBUTION DU FPIC

Le Président présente les deux répartitions suivantes :

- Répartition de droit commun :
 - CCBN : 23 225 €
 - Guérigny : 17 460 €
 - Parigny-les-Vaux : 8 504 €
 - Saint-Aubin-les-Forges : 4 078 €
 - Saint-Martin d'Heuille : 4 792 €
 - Urzy : 13 790 €
- Répartition libre (un tiers des dotations communales reversé à la communauté de communes) :
 - CCBN : 39 433 €
 - Guérigny : 11 640 €
 - Parigny-les-Vaux : 5 669 €
 - Saint-Aubin-les-Forges : 2 719 €
 - Saint-Martin d'Heuille : 3 195 €
 - Urzy : 9 193 €

Lors du vote, les élus de Parigny-les-Vaux sont contre, c'est donc la répartition de droit commun qui est retenue par défaut.

Délibération n° 2013-026

4) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN EMPRUNT

Afin de faire face aux besoins de financement des travaux d'investissement il est nécessaire d'autoriser le Président à contracter un emprunt d'un montant maximum de 600 000 € d'une durée de 15 ans avec échéances trimestrielles.

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n° 2013-027*

5) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE BENJAMIN ROUSSEAU

Le Président rappelle que M. Benjamin ROUSSEAU, agent contractuel chargé d'assurer les fonctions de technicien du SPANC, arrive à la fin de son contrat le 18 juillet 2013. Par conséquent, le Président propose la reconduction expresse de ce dernier dans ses fonctions pour une durée d'un an à 17h30 hebdomadaire.

Approuvé à l'unanimité: *Délibération n°2013-028*

6) RECRUTEMENT DE L'ANIMATEUR AU PIT ET REMBOURSEMENT DES INDEMNITES KILOMETRIQUES

Le Président rappelle l'ouverture du Point Informations Touristiques chaque année durant la période estivale de juin à septembre.

Il remercie les élus qui ont participé au recrutement et informe l'assemblée que c'est Madame Tiphaine GUILLAUME qui a été retenue après examen des candidatures. Seules deux candidates sur les trois convoquées se sont présentées à l'entretien. Il convient également de rembourser les indemnités kilométriques de l'animatrice.

M. MAGNIEN demande comment s'est passé le recrutement ? Le Président explique que ce sont les membres de la Commission « Tourisme – Développement économique » qui se sont réunis tout en limitant à un élu par commune. Il y avait quatre élus pour recevoir les candidats.

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2013-029

7) AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT DE LA ZA DES BERTRANGES

Le Président rappelle que dans le cadre de l'aménagement des terrains de la zone d'activité de Villemenant, deux entreprises ont répondu à la consultation.

Après analyse des offres, il a été proposé de retenir le bureau d'étude SAFEGE pour un montant de 25 633 € HT.

Délibération n°2013-030

8) QUESTIONS DIVERSES

M. PASQUET revient sur le point concernant l'emprunt et souligne le fait que de contracter un nouvel emprunt endettera encore plus la Communauté de commune. Il demande si la totalité des 600 000 € seront contractés ? Le Président lui répond que le montant emprunté se fera au fur et à mesure des besoins.

Aucune autre question n'est posée, la séance est levée à 17h45.

Table des Délibérations

Séance du 21 juin 2013

Convocation du 21 juin 2013

- *Délibération n°2013-025 : Composition de l'assemblée délibérante des communautés de communes*
- *Délibération n°2013-026 : FPIC – Attribution de droit commun*
- *Délibération n°2013-027 : Autorisation de négociation et de souscription d'un emprunt*
- *Délibération n°2013-028 : Contrat Technicien du SPANC : Renouvellement*
- *Délibération n°2013-029 : Saison touristique 2013 : Recrutement de l'animateur et indemnités kilométriques.*
- *Délibération n°2013-030 : Marché public : attribution du marché « maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone d'activités des Bertranges »*

***Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents :***

Membres	Signature	Pouvoirs à
A.ADOUE		
J.P. APERS	ABS	M.VANDELLE
J.C.BONNET		
J.CAILLOT		
D.CHALENCON	ABS	H.JUDAS
M.CHARMANT	ABS	
J.P.CHATEAU		
V. DELONG		
A.DEMARES		
J.P.GATEAU	ABS	
D.GOBET		
E.GUYOT		
H.JUDAS		
G.LANTIER		
N.LEBAS		
S.LEBLANC		
A.LEONARD		
C.LOBRIAUT		
C.MAGNIEN		
S.MARC	ABS	S.LEBLANC
C.MEVEL		
R.PASQUET		
M.PASSE		
P. REGNAULT		
A.VAILLANT		
M.VANDELLE		